



PROTECTION DES DONNÉES : UNE MATIÈRE À APPRIVOISER

AGEFI - 22.04.2021

LA NOUVELLE LA LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (LPD) NE DEVRAIT SELON TOUTE VRAISEMBLANCE PAS ENTRER EN VIGUEUR AVANT MI- OU FIN 2022.

Il demeure toutefois que les entreprises seraient bien avisées de s'y prendre suffisamment tôt, le processus d'adaptation aux nouvelles exigences légales pouvant prendre plusieurs mois. Il s'agit en effet d'identifier les potentielles activités de traitement concernées, d'analyser le statut actuel de l'entreprise et d'identifier les écarts de conformité avec le nouveau droit, d'établir un plan d'action pour mettre en place les nouvelles dispositions légales et notamment les registres des activités de traitement et de contrôler ensuite que la mise en place des outils a bien été faite. Les entreprises qui respectent déjà le RGPD seront avantagées dans ce processus.

Outre les aspects techniques, c'est également une gouvernance de la protection des données que les entreprises devront adopter, ce qui peut aussi impliquer des changements dans l'organisation interne. C'est en effet une thématique trop souvent méconnue, généralement laissée à un juriste chargé de suivre ces questions, aux RH ou aux services IT. Une sensibilisation de la direction et des cadres à cette thématique est recommandée de même que la formation de tous les collaborateurs afin de s'assurer que les processus mis en place soient effectivement respectés, et ceci à tous les niveaux.

Plus largement, dans une société où la numérisation s'accélère, il existe aussi un besoin d'éducation des citoyens au digital pour limiter la collecte de données inutiles, car ces dernières ont désormais une grande valeur. Or, l'asymétrie des connaissances est l'une des difficultés majeures rencontrée par le quidam qui s'intéresse à ces questions. Comment avoir l'esprit critique ou exercer un certain contrôle de ce qui est réellement fait de nos données quand on ne comprend rien à la technique sous-jacente utilisée ? Il y a aussi un problème de langage : la majorité d'entre nous ne comprend pas le langage informatique et ne sait ni le lire ni l'écrire. Les utilisateurs que nous sommes sont d'une certaine manière aussi illettrés et dépendants des spécialistes que l'étaient nos ancêtres des scribes dans l'antiquité. Seuls une prise de conscience et un débat sociétal sur la souveraineté des données, y.c sur la liberté d'opinion et les risques de manipulation par des intérêts privés, permettront d'avancer.